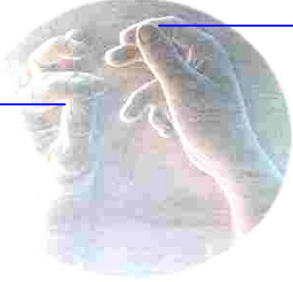


Dr. Frédéric DEFRANCE

CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE
CHIRURGIE HEPATIQUE
CHIRURGIE COELIOSCOPIQUE

18 avenue Auber « Les Lauriers Roses » 06000 NICE
Tél : 04 93 82 36 96 Fax : 04 93 82 46 63



**CONDITIONS MATERIELLES D'UNE
HOSPITALISATION A LA CLINIQUE
SANTA-MARIA AVEC ACTE OPERATOIRE**

SONT PRIS EN CHARGE PAR VOTRE CAISSE D'ASSURANCE MALADIE :

Sur présentation à l'admission de votre carte Vitale à jour (une borne de mise à jour est à votre disposition dans le hall de la clinique) (une attestation papier est demandée aux assurés hors département)

- Les frais de Clinique : frais de séjour en chambre à deux lits, examens complémentaires (biologie, radiologie...), fournitures pharmaceutiques.
- La totalité de la partie conventionnée des honoraires de l'anesthésiste et du chirurgien.

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE :

- Les suppléments chambre particulière (75 € / jour vue rue, 95 € / jour vue mer)
- Le forfait journalier (18 € / jour)
- Les dépassements d'honoraires éventuels (les dépassements d'honoraires sont autorisés aux médecins conventionnés de secteur II, à condition que le patient en ait été préalablement averti).
- PFA (18 € / séjour)

De nombreux contrats de mutuelles couvrent ces frais en partie ou en totalité :

- Soit par l'intermédiaire d'une prise en charge, en demandant à votre mutuelle d'envoyer ou de faxer son accord à la clinique (au n° 04 92 03 09 07). Vous n'avez alors rien à déboursier. La secrétaire, Mlle BARRE s'en occupe pour vous.
- Soit par l'intermédiaire d'un remboursement, ce qui vous oblige à l'avance des frais. Dans ce cas vous obtenez le remboursement à l'aide des justificatifs qui vous seront remis à la sortie : Notes d'honoraires, facture clinique.

Docteur F. DEFRANCE

P.S. : à ces frais peuvent s'ajouter, le cas échéant, les honoraires d'autres praticiens (cardiologues, autres spécialistes) remboursables par la Sécurité Sociale ou les Mutuelles.